Compte-rendu du Comité Technique Spécial Départemental des Côtes-d'Armor du mercredi 6 mai 2020

Le CTSD du mercredi 6 mai avait pour ordre du jour "la crise sanitaire". En fait, le DASEN devait nous présenter le "plan de reprise départemental des Côtes d'Armor" pour les écoles.
Les représentants du SNUDI-FO ont réaffirmé le préalable d'une sécurité sanitaire avant toute reprise de l'école, ont posé le problème de la responsabilité des personnels face à l'impossibilité d'appliquer strictement le protocole sanitaire, ont posé toutes les questions des collègues issues des différents échanges (RIS, réunions de collègues, etc.) et ont demandé des précisions sur les différents point du plan présenté.
Malgré cela, tout est flou, les réponses sont imprécises. C'est toujours : "il faut se retourner vers l'IEN … L'administration soutiendra les équipes mais il faut trouver un arrangement …"
Face à autant d'imprécision, à autant d'inconnu, les 2 représentants du SNUDI-FO ont voté contre ce plan. Il y a donc eu 3 votes "contre" et 7 "abstention".
Le SNUDI-FO ne peut qu'engager les collègues à se protéger en faisant valoir leur devoir alerte par l'intermédiaire du projet de courrier à l'IEN.

La garde d'enfants :
Nous sommes intervenus : Qu'en est-il des ASA pour garder ses enfants ? Cf document d'Olivier Dussopt : ce n'est plus possible à partir du 3/6. Rien n'est spécifié pour la période allant de la reprise du 11/5 à ce jour-là. Cela devrait donc être possible.

DASEN→ Les enseignants sont des personnels indispensables à la gestion de la crise, donc leurs enfants doivent être accueillis.
Donc, en dehors des personnes vulnérables ou d'un membre de leur famille, les enseignants sont sensés pouvoir travailler dans leur établissement.
Mais... il y a possiblement des évolutions à venir.
Il faut un certificat médical (si possible vu la situation actuelle).
Localement, l'école devra voir comment accueillir les élèves de ces enseignants et l'IEN pourra peut-être accorder malgré tout un travail en distanciel.
A ce jour, ce n'est pas une modalité prévue mais il faut rester prudent.

Le MEN a clarifié la situation depuis : les enseignants ont bien droit aux ASA.

Réouverture des écoles, enfants prioritaires :
La FSU est intervenue concernant les modalités de réouverture des écoles.

DASEN→ Souplesse au niveau local ne signifie pas que ce sont les maires qui décident du public prioritaire.
Ce sujet sera évoqué au Préfet qui communiquera avec les Maires.
L'intervention du Préfet auprès de certains a déjà eu lieu, notamment lors de la mise en place de l'accueil des enfants de soignants.
120 écoles ouvertes à ce jour seulement grâce à des regroupements.
Le seuil d'accueil pourra dépasser les 15 élèves si les mètres carrés le permettent.
Ce seuil se fait en fonction de la taille de la salle.
Les règles sanitaires doivent être respectées.
Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, on n'ouvre pas.
Journée de pré-rentrée : le DASEN n'a pas souhaité bloquer le mardi 12/05 car certaines écoles

étaient prêtes et a décidé de laisser le soin aux équipes de faire la demande.
Le président a dit mardi 5/5 : « La rentrée doit être réussie », en qualité, pas en nombre.
L'organisation est faite par les directeurs et validée par les IEN. Le DASEN soutiendra donc les équipes.

Responsabilité :
Pour FO, la sécurité sanitaire des personnels et des élèves doit être assurée pour être prêt pour la deuxième vague. Le protocole est très strict (ex : désinfection des sanitaires plusieurs fois par jour), hors certaines mairies disent déjà qu'elles ne peuvent s'engager.
Comment s'engager à respecter ce protocole sans engager sa responsabilité ?

DASEN→ le national rappelle (sauf faute lourde) que la responsabilité sera celle de l'Etat et non des personnels.
Ex : la distanciation physique est dure à mettre en œuvre.
Il est possible d'envisager une rentrée échelonnée avec en premier la contrainte des enfants de soignants.
Souplesse dans l'application du retour à l'école.
Message à porter aux IEN.

Organisation pédagogique :
La FSU s'inquiétait de ceci : Le ménage est un problème important pour cette reprise.
Dans une école de Dinan, il ne sera pas fait avant le 11/5.
De plus l'organisation pédagogique se fait par ½ journée de classe dans certaines écoles et est actée par plusieurs IEN.
Il semble que le MEN préfère des écoles qui ouvrent...
Demande donc de ne pas rouvrir à tout prix sans que toutes les protections sanitaires énoncées dans le protocole soient assurées.
Finalement, il est constaté après les sondages aux parents que ce sont souvent les élèves en décrochage qui ne reviennent pas.
De plus, les conditions du protocole ne permettent pas l'accueil des plus jeunes.
Les collègues sont épuisés, il risque d'y avoir de nombreux arrêt maladie.

DASEN→ ½ journée = pas la meilleure solution selon le 1er Ministre.
On ne ferme la porte à aucune situation d'alternance de l'accueil, donc si c'est à cause du protocole et que c'est un choix local (mairie), le Dasen ne peut s'y opposer.
Ce modèle évoluera peut-être...
Il fait confiance aux équipes...

Des problèmes après la reprise :
FO a interrogé l'administration sur ce que doivent faire les collègues si après la reprise, ils s'aperçoivent que les conditions sanitaires ne sont pas respectées ?

DASEN→ ils doivent contacter l'IEN qui prendra contact avec le maire.
Le retour progressif signifie aussi un retour en arrière si besoin.
Il faut contacter l'ien qui accompagnera l'équipe, les autorités l'école.
Le DASEN contactera le Préfet.

Directeurs :
L'UNSA a expliqué que les directeurs sont en 1ère ligne. Pressés de donner des réponses à l'admin alors qu'eux même n'en avaient pas.
Pressés entre parents / élus et préparer leur classe.
Que faire si le maire ne peut répondre aux besoins ? Pas de masque par exemple.

Demande le soutien de l'admin.
Un directeur peut-il avoir le dernier mot si le maire décide d'ouvrir ?

DASEN (355 écoles) → interlocuteur = IEN(passer la balle à son ien) il faut un retour progressif serein, Si IEN ok avec l'équipe : se rapprochera du maire
L'orga péda est de notre responsabilité par celle des maires donc possibilité d'échelonner la rentrée.
Si besoin DASEN gérera avec le préfet.
En espérant que cela ne se produira trop souvent.

Masques :
DASEN → si pas de masques = pas d'ouverture d'école. C'est clair.

Élèves de maternelle :
La CFDT a parlé de l'accueil des maternelles ? Difficile d'appliquer le protocole.

DASEN → comprend les interrogations mais les maternels ne devraient pas être exclus de cette reprise progressive. En effet, par de tout petits effectifs, il est possible de commencer l'accueil. Il serait dommage de ne pas se saisir d'échelonner le retour pour les maternels.

LECTURE DU PROTOCOLE DE REPRISE

Pré-rentrée

FO : Si pas de nettoyage dans la journée, donc protocole non appliqué, que faire ?

DASEN→ échange avec l'IEN. Lister les points non respectés.
Dans le protocole, il est prévu pour les sanitaires un nettoyage dans la journée. A aborder avec l'IEN, puis avec le maire.

FO : Quelle souplesse au final ? Les équipes qui avaient anticipé ont vu leur orga péda complètement bouleversée par leur IEN.

DASEN→ pas de réponse

FSU : Certains IEN proposent des organisations pédagogiques surprenantes. A quoi bon contacter l'IEN qui à l'origine de cette organisation ?
L'objectif n'est pas rouvrir à tout prix, mais d'assurer la sécurité de tous.

DASEN→ A voir avec l'IENA à l'issue du CTSD.

UNSA : Problème de ménage, bien avant cette crise, donc accentué.
Certains collègues ne peuvent absolument pas faire garder leurs enfants.

DASEN→ Si très jeunes enfants (âge crèche) à voir au cas par cas. Il y a des solutions pour ces situations particulières (soit aide de la CAF ou distanciel).
Se félicite d'échanges d'élèves public/privé qui ont permis moins de route pour certains parents soignants.

Organisation pédagogique

DASEN→ Comme tous les enfants ne viennent pas à l'école, l'enseignant peut préparer sa classe en

mode distanciel et utilise ces supports en présentiel. C'est une possibilité.
Ceux qui le souhaitent peuvent travailler avec des collègues qui restent en distanciel.

L'objectif n'est pas de finir le programme.

S'assurer de poursuivre les fondamentaux et recréer du lien (supports en ligne).

FO : Que faire d'un enfant qui ne respecte pas le protocole sanitaire ?

DASEN→ Si c'est une difficulté vraiment marquée : lien avec l'IEN, pour prendre des dispositions.

FO : Quid des itinérants ?

DASEN→ Stabiliser autant que possible ces personnels lorsque c'est possible. Pourra évoluer en fonction des élèves à accueillir.

FO : Les collègues malades : que fait-on avec leurs élèves ?

DASEN→ Le collègue doit se déclarer malade. Doit prévenir. Remplaçant si possible. Garder une marge pour palier à ce genre de besoins.

FO : Qui va déposer les masques dans les écoles ?

DASEN→ A voir avec les circos. Il faudra aller les chercher.

FO : AESH

DASEN→ Si l'enfant n'est pas présent, il n'est pas obligé d'être là, mais peut se déplacer pour des besoins ici où là en fonction de leur situation de santé et des besoins alentours. (autre AESH absent par exemple)

DASEN→ Les réunions en présentielles ne sont pas interdites. A partir du moment où la distanciation sociale est respectée.

UNSA : Décharges de direction seront-elles maintenues ?

DASEN→ Bien évidemment. Possibilité sur les 2 voire 3 d'être déchargés à temps plein.

CFDT : Nouvelle demande de ne pas cumuler le distanciel et le présentiel car le travail de lien avec les familles est chronophage.

DASEN→ cf CHSCT de ce matin : 52% des effectifs souhaitent reprendre l'école en moyenne (60% CM- 30 % PS). Tout est imaginable. Les pratiques vont être amenées à évoluer encore même si elles le sont déjà sans cesse. Réponse floue.

FSU : S'assurer que les décharges de temps partiels.

DASEN→ oui mais...

FSU : Services civiques dans les écoles ?

DASEN→ Les intégrer dans les organisations des écoles sur les situations d'accompagnement,

l'accueil du matin, des déplacements. Sauf personnes vulnérables et si prévue dans l'organisation. Sinon, non.

FO : Quelles prises en charge pour les enfants à besoins particuliers (Taxi, SESSAD, orthophoniste...) ?

DASEN→ rien pour le moment. Pas de calendrier à proposer.

CGT : AESH, pourront-elles poursuivre le distanciel même si elles doivent également faire du présentiel quand elles accompagnent plusieurs enfants ?

DASEN→ Difficile sur le distanciel. Sauf problème médical, la pérésence est appréciable.

UNSA : Inquiétude des collègues de l'ambiance anxiogène dans laquelle les élèves de maternels vont être accueillis
DASEN→ On aura une vigilance. C'est une belle expérience aussi. Des enseignants ont envisagé des situations ludiques. Nos équipes seront vigilantes.

FSU : Les AESH sont les grands oubliés du système éducatif. Aucune évocation dans les différents protocoles.
Se déplacer « en cas de besoin » : à la limite dans un PIAL. Mais pas autrement. Ni pour d'autres tâches.

DASEN→ Oui, que dans le cadre d'un PIAL.

FSU : Où en est la livraison des masques ?
Les collègues peuvent-ils porter des masques personnels ?

DASEN→ Un stock existe à St Brieuc au pire. Les masques arrivent. De plus en plus rapidement. Les masques personnels sont autorisés s'ils ne souhaitent pas porter les masques institutionnels.

FSU : Les CPC feront-ils la distribution comme à Dinan Nord, partout ?

DASEN→ à envisager. Le message sera passé.

FO : Accueil en alternance : si le seuil de 10 est atteint en maternelle et qu'il reste des enfants prioritaires ?

DASEN→ appel aux remplaçants

UNSA : Demande que des masques soient attribués directement au RASED.

DASEN→ Non, il se serviront, à la demi journée dans les écoles.

FO : Conseil d'école

DASEN→ diverses formes. Peut avoir lieu lundi ou mardi. Le vote de l'ouverture ne fait pas partie des compétences du Conseil d'école.

CFDT : Ok, pour le CE afin d'expliquer les choix faits pour l'organisation pédagogique. Faudra-t-il reprendre des enfants en juin ? Pourquoi ne pas faire déjà une alternance ?

DASEN→ On ne sait pas comment cela évoluer. On ajustera en juin. Privilégier l'accueil en présentiel et aviser en juin.

VOTE DU PROTOCOLE DE REPRISE DÉPARTEMENTAL DES ÉCOLES

Contre : 2 FO, 1 CFDT

Abstentions : 5 FSU, 1 UNSA, 1 CGT